

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

80035 / MCB
Objet
LIVRETS DE CAISSE D'ÉPARGNE A LA NAISSANCE:
PARTICIPATION DE LA VILLE

DATE DE CONVOCATION

30 juin 1980

DATE D'AFFICHAGE

30 juin 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 19
Nombre de votants 24



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le quatre juillet à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS, Maire

Étaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET,
BOUCHET, LACHAUD, BUJARD, DUFOUR, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,
BOULAN, BROTRÉAU, DUFEIL, TAP, BERLAND, PELLETIER, CABAL.
GUICHAOUA.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, Mme TACQUET,
M. PAPEAU

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD.

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

Lors de la déclaration d'enfant dont les parents sont domiciliés à ROYAN, il est remis au déclarant "un bon pour livret Caisse d'Épargne de MARENNES".

Sur ce livret, deux versements sont effectués ; l'un par la Ville de ROYAN, l'autre par la Caisse d'Épargne de MARENNES.

Le montant du versement de la Ville de ROYAN ayant été fixé à 10 F lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 1977,

Il est proposé de le porter à 30 F, à compter du 1er août 1980

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la proposition de la Commission des Finances en date du 1er juillet 1980,

DECIDE :

- de fixer à 30 F (TRENTE FRANCS) à compter du 1er août 1980, le montant de la participation communale versé sur les livrets de Caisse d'Épargne délivrés à chaque naissance.

- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 951, article 657 du Budget supplémentaire 1980.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents;

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS.
Pierre LIS.